

ASSURANCE INCLUSE

Votre dossier d'inscription « Groupe » vous assure UNIQUEMENT le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par l'UCPA :

en cas de dommages causés à autrui durant les activités UCPA et dont les personnes inscrites sur votre contrat groupe pourraient être déclarées responsables.

L'UCPA VOUS RECOMMANDE VIVEMENT DE COMPLETER CES GARANTIES (voir ci-dessous Assurances non incluses).

ASSURANCES NON INCLUSES (Optionnelles)

Pour vos vacances et afin de compléter les assurances incluses, l'UCPA vous propose une assurance complémentaire : l'ASSUR GROUPE, adaptés aux activités pratiquées dans le cadre de l'UCPA.

Si vous ne souhaitez pas souscrire l'une des assurances proposées par MUTUAIDE ASSISTANCE, il vous appartient d'examiner la couverture personnelle de chaque participant, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et charge à chacun de la compléter à titre personnel par la souscription d'un contrat auprès de son propre assureur.

L'ASSUR GROUPE peut couvrir chacun des participants pour les garanties suivantes (selon les options choisies):

Les garanties d'Assistance :

- **Rapatriement, frais de recherche et de secours** : en cas d'accident corporel lors du stage/séjour ou de maladie grave, l'état du participant peut nécessiter l'intervention d'assistants pour le rapatrier (centre médical, domicile...). La garantie Frais de recherche et de secours est limitée à hauteur de 10 000€ par bénéficiaire et 20 000€ par événement.
- **Assistance psychologique par téléphone** : en cas de traumatisme survenu à l'étranger une assistance psychologique par téléphone est prévue.
- **Frais médicaux et d'hospitalisation hors du pays de résidence**, en cas d'accident corporel lors du stage/séjour ou de maladie grave et après accord préalable de l'Assisteuse, l'ASSUR GROUPE prévoit l'indemnisation de 100% des frais médicaux après intervention des organismes sociaux du participant (sécurité sociale, mutuelle) à concurrence de 150 000€ (franchise de 30 €).
- **Retour anticipé** : en cas d'événements imprévus garantis survenant pendant le stage/séjour et nécessitant le retour prématuré au domicile du participant, le retour de celui-ci peut être pris en charge par nos assistantes.
- **Soutien pédagogique à domicile** : en cas d'accident corporel d'un enfant de son stage/séjour ou de maladie grave et entraînant une absence scolaire prolongée de plus de 15 jours consécutifs, nos assistantes mettent en place un soutien scolaire à domicile.

Les garanties d'Assurance :

- **L'assurance Annulation de séjour** : cette garantie permet la prise en charge des frais d'annulation du stage/séjour du participant en cas de survenance d'événements garantis empêchant le départ.
- **L'assurance Interruption de séjour** : cette garantie permet le versement d'une indemnité correspondant au nombre de jours de stage non effectués par le participant si le séjour est interrompu suite à un rapatriement médical.
- **L'assurance Bagages** : cette garantie permet de dédommager pour le préjudice matériel résultant de la perte, du vol ou de la détérioration des bagages, ainsi que le matériel sportif à hauteur de 2000€ par bénéficiaire et par voyage.
- **L'assurance Individuelle Accident** : cette garantie prévoit le versement d'un capital :
 - o en cas de décès consécutif à un accident : 10.000 €
 - o en cas d'incapacité permanente consécutive à un accident : 10.000 € x taux d'invalidité.

Tarifs 2020-2021 (pour la durée du stage, pour une personne, pour toutes les activités encadrées par l'UCPA)

ASSUR GROUPE Multirisque	France/ Courts Séjours de 2 à 4 Jours	11 €
	France/ Séjours de 5 jours et +	23 €
	Séjours à l'Etranger /DROM-COM (Départements et régions d'Outre Mer-collectivités d'outre Mer) :	36 €
ASSUR GROUPE Multirisque sans garantie Annulation	Courts Séjours de 2 à 4 Jours	7 €
	Séjours de 5 jours et +	15 €
	Séjours à l'Etranger /DROM-COM (Départements et régions d'Outre Mer-collectivités d'outre Mer) :	20 €

Les informations ci-dessus ne sauraient engager l'UCPA, la Compagnie d'assurance, d'Assistance, au-delà des termes et limites du contrat auquel il est fait référence.